



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'ERSTEIN**

**RAPPORT ANNUEL 2013
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2013 :	page 3
Principaux marchés attribués en 2013 :	page 5
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 6
1. Le territoire desservi	page 6
1.1. Le périmètre	page 6
1.2. La population	page 6
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 7
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 7
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 7
2.1.2. La prestation de collecte	page 8
2.2. Les collectes sélectives	page 9
2.2.1. Organisation des collectes	page 9
2.2.2. Les prestations de collectes	page 9
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 10
2.3. Les déchèteries	page 11
2.3.1. Organisation du service	page 11
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 12
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 12
2.4. Le compostage	page 13
2.5. Les services hors service public	page 13
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 13
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 13
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 14
3.1. Localisation des unités de traitement	page 14
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 15
4. La communication	page 16
5. L'emploi	page 16
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 16
6. Modalités d'exploitation du service	page 16
7. Bilan financier annuel	page 17
7.1. Dépenses du service	page 17
7.2. Recettes du service	page 17
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 18
7.2.2. Les autres recettes	page 18

INTRODUCTION

Les dix communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN ont donc transféré intégralement leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 19 septembre 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème E de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2013 :

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2013, les 24 et 25 mai. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération a permis de collecter 3 920 kg de déchets de type « Peinture » et 1 008 kg de déchets de type « Chimique » et doit être reconduite en 2014.

La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2013 :

- Réhabilitation des conteneurs existants : 16 285.04 €.
- Renforcement par 10 conteneurs Papier et 2 conteneurs Plastique pour un coût de 20 795.61 € TTC. Ce renforcement a notamment permis la création de 2 nouveaux points d'apports volontaires (sur les communes d'Uttenheim et de Schaeffersheim).

Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 19 octobre 2013 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

Mise en œuvre d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Rappel :

Mars 2012 : le Conseil Communautaire décide d'abroger la délibération du 3 octobre 2011 relative à la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative et d'approuver la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2013 de la facturation du service d'élimination des ordures ménagères et assimilées au travers d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative basée sur les éléments suivants :

- une part fixe modulée en fonction du nombre de personnes composant chaque foyer pour les particuliers (3 tranches : 1 personne, 2 personnes, 3 personnes et plus) ;
- une part fixe par bac et type (volume) de bac de collecte des ordures ménagères mis à disposition pour les professionnels et administrations ;
- une part variable tenant compte du volume des bacs de collecte des ordures ménagères mis à disposition (6 volumes : 60 litres, 80 litres, 120 litres, 180 litres, 240 litres, 770 litres) ;
- la règle de dotation minimale suivante :
 - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
 - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
 - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
 - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.

Dans la même délibération, le Conseil approuve la réalisation des actions et investissements connexes à la mise en place de cette redevance, à savoir la densification du dispositif de collecte sélective par apport volontaire et le contrôle automatisé des accès en déchèterie.

La mise en place des nouveaux bacs ainsi que le retrait des anciens s'est déroulé de mars à avril 2013.

Le fichier final des enquêtes et dotations a été transmis à la Communauté de Communes à la suite de la distribution des bacs et a été intégré dans le nouveau logiciel de facturation STYX.

La première facturation selon cette nouvelle formule a été éditée fin 2013 pour le second semestre de cette année.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, la Communauté de Communes a décidé de créer en mars 2013 un poste d'agent technique polyvalent dont l'une des missions principales sera la gestion des bacs de collecte des ordures ménagères.

La construction d'un entrepôt permettant la gestion du stock de bacs de collecte a été finalisée en 2013 sur le site de la déchèterie d'Erstein. Cet entrepôt permet le stockage des bacs tout en fournissant une aire de lavage pour ces derniers ainsi qu'un bureau pour

l'agent technique polyvalent. L'agrandissement du site permet également le stockage des conteneurs d'apport volontaire en extérieur.

Sur le site de la déchèterie d'Erstein, un contrôle d'accès a été mis en place et activé à partir de juillet 2013. Chaque usager s'acquittant de la redevance incitative possède une carte d'accès liée à son adresse lui permettant d'accéder au site de la déchèterie aux heures d'ouverture.

Une borne d'identification et une barrière ont été implantées à l'entrée de la déchèterie ainsi qu'une barrière à la sortie. Ce système permet également de gérer le nombre d'usager à l'intérieur de la déchèterie.

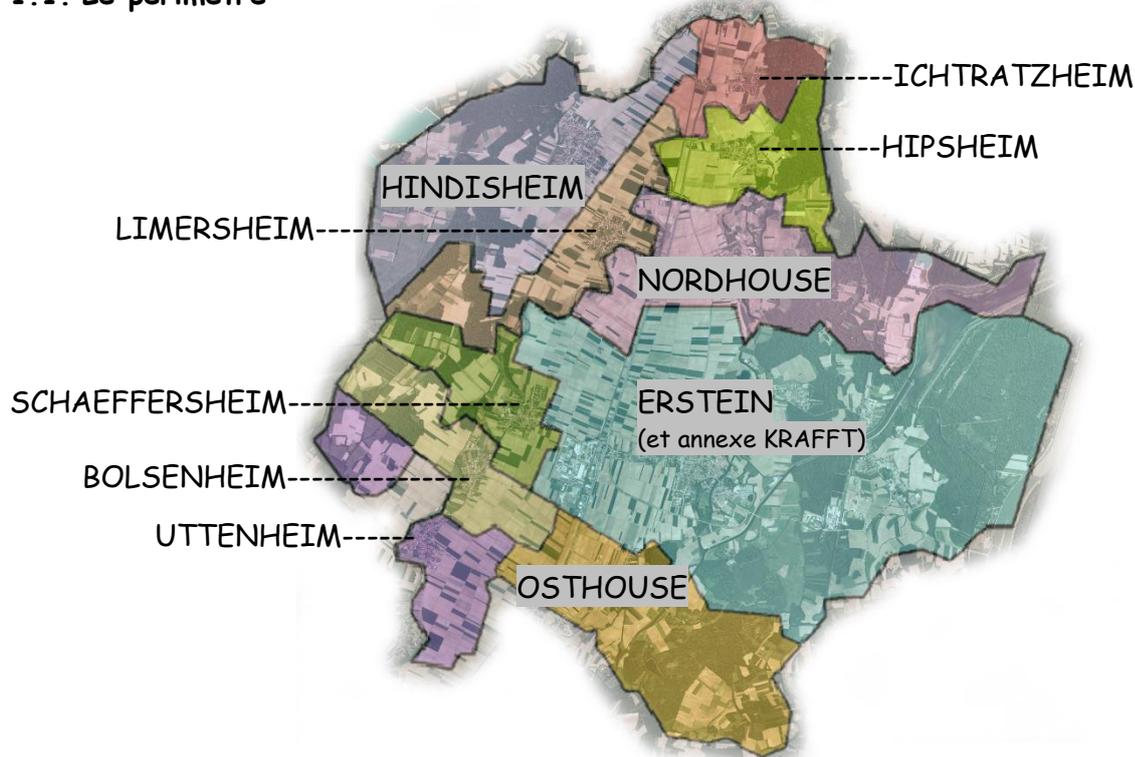
Principaux marchés attribués en 2013 :

<i>Objet</i>	<i>Procédure</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant annuel estimatif € HT</i>
Traitement par compostage des déchets végétaux collectés en déchèterie	Procédure adaptée	Du 01/07/2013 au 30/06/2017	AGRO DEVELOPPEMENT / TERRALYS	15 600 € HT

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre



L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes a été soumis à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2011</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2013</i>	<i>Evolution</i>
BOLSENHEIM	448	457	+2,01%
ERSTEIN	10.459	10 790	+3,16%
HINDISHEIM	1424	1 412	-0,84%
HIPSHEIM	813	813	0,00%
ICHTRATZHEIM	309	308	-0,32%
LIMERSHEIM	631	651	+3,17%
NORDHOUSE	1.635	1 675	+2,45%
OSTHOUSE	972	977	+0,51%
SCHAEFFERSHEIM	826	827	+0,12%
UTTENHEIM	582	580	-0,34%
<i>TOTAL</i>	<i>18.099</i>	<i>18 490</i>	<i>+2,16%</i>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2013) : 454.

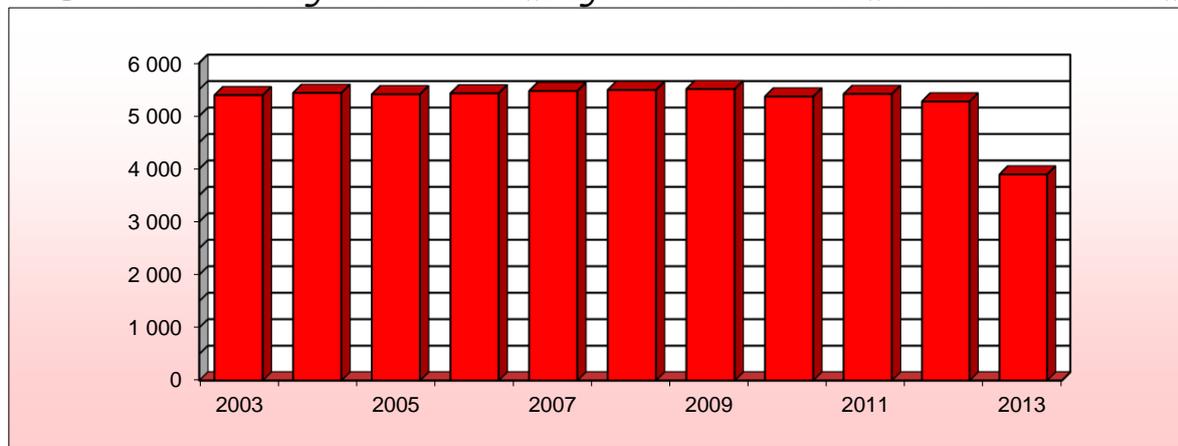
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2013 s'élève à 3891,625 tonnes.

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Une baisse significative des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés est constatée en 2013. Cette baisse de 26% par rapport aux tonnages de 2012 est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (baisse attendue d'après le Diagnostic - Phase 4 du bureau d'étude AUSTRAL : entre 15.5 et 24%).

2.1.1. L'organisation de la collecte

En début d'année, jusqu'en mars/avril, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, a été effectuée par bacs hermétiques de 240, 770 et 1.100 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- chaque ménage bénéficiait d'un bac de 240 litres (ou d'un bac de 770 litres pour 4 ménages dans certains immeubles collectifs), quel que soit le nombre de personnes le composant,
- dans les immeubles de 10 logements minimum où, pour des raisons d'organisation, le syndic des copropriétaires souhaitait bénéficier de deux collectes hebdomadaires, seul 1 bac pour 2 ménages a été mis à disposition,
- les artisans, commerçants, industriels et établissements divers s'étaient vu attribuer les bacs en fonction de leur besoin, sans restriction particulière.

A partir de la mise en place de la nouvelle dotation, achevée le 10 avril, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, a été effectuée par bacs hermétiques de 60,

80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 10 avril 2013	1.115	1.619	2.075	779	1.104	199

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
 - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
 - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
 - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
 - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
 - Pas d'obligation de bénéficiaire du service
 - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SITA ALSACE (siège social : 3, rue de Berne - CS 30041 Schiltigheim - 67012 STRASBOURG Cedex).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi. Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m³ équipé d'un lève-conteneur universel ainsi qu'un second camion de même type pour réaliser la seconde tournée de collecte du mercredi et les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Ces véhicules ont totalisé 40270 kilomètres au cours de l'année 2013 pour une consommation de 27380 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et de deux équipiers de collecte ainsi qu'un second équipage de deux personnes (un chauffeur et un équipier de collecte) chaque mercredi
- Un équipage de trois personnes lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a mis en place la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 151 conteneurs étaient répartis en 41 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 450 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2013</i>
BOLSENHEIM	2
ERSTEIN	12
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	3
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	4
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	3
<i>TOTAL</i>	<i>42</i>

2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

Verre ⇒ RECYCAL à Ribeauvillé (68)

Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines
y compris les collectes associatives ⇒ SCHROLL. à Strasbourg (67)

Bouteilles plastiques ⇒ SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

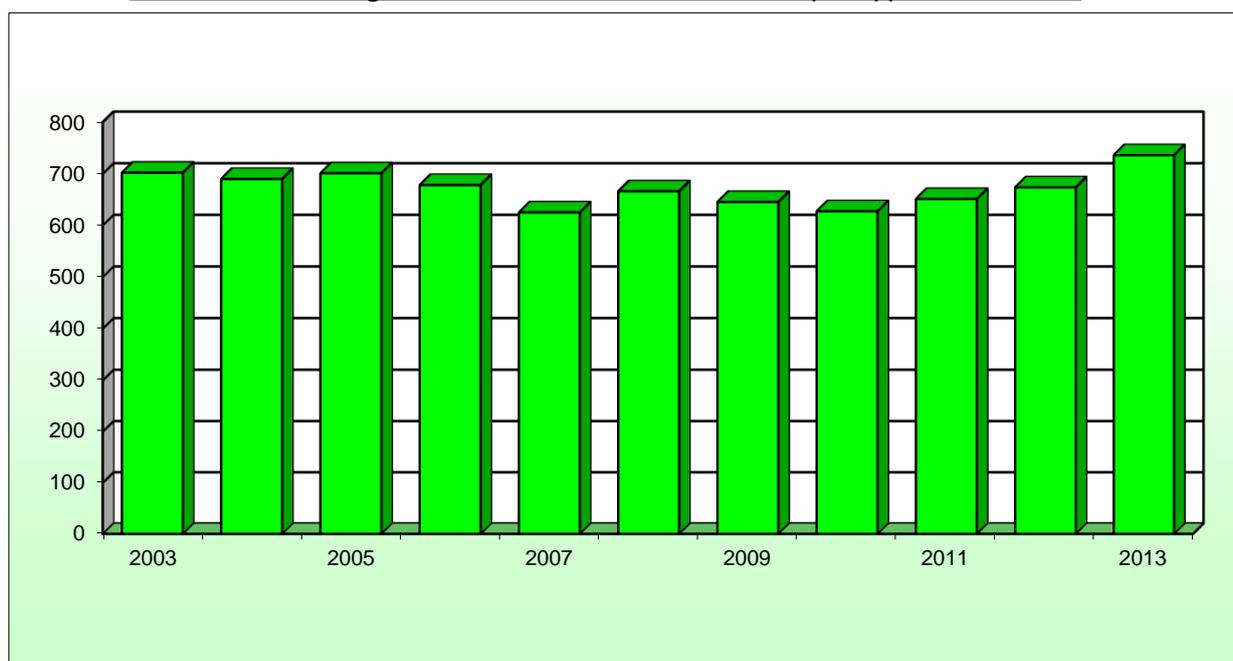
La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2013 a été de :

- 0.46 conteneur de verre collecté par semaine,
- 1.4 conteneur de papiers/cartons collecté par semaine,
- 1.09 conteneur de plastiques collecté par semaine.

2.2.3. Résultats des collectes sélectives

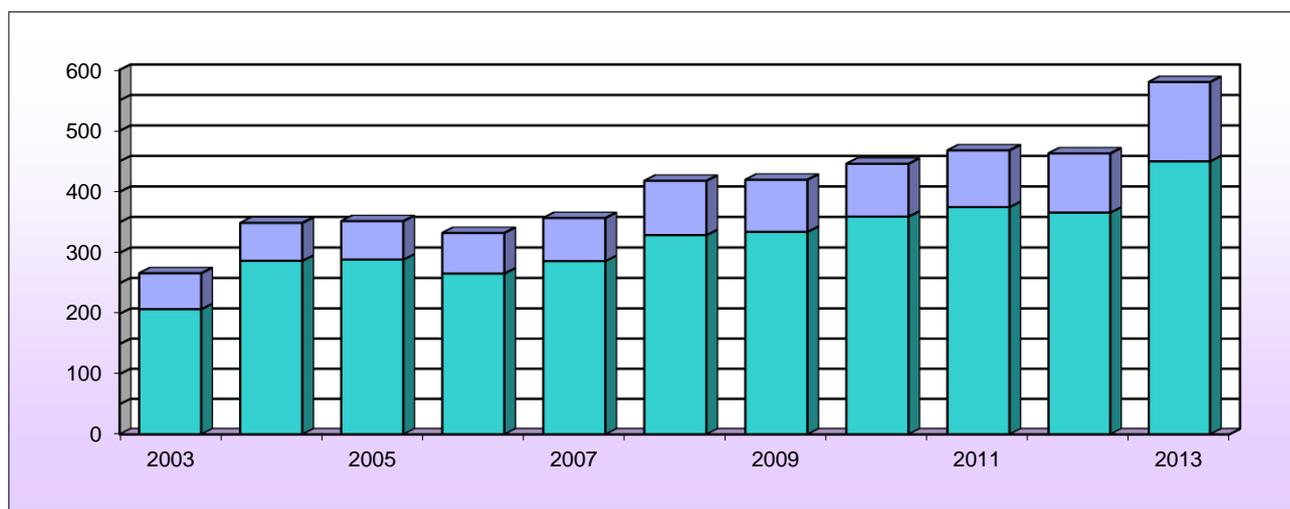
Déchets	Type de collecte	Stock fin année 2012	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Stock fin année 2013
Verre	Apports volontaires	∅	736,31 Tonnes	736,31 Tonnes	∅
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	-	450,42 Tonnes	435,59 Tonnes	-
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	∅	446,68 Tonnes	441,01 Tonnes	∅
Emballages plastiques	Apports volontaires	∅	129,84 Tonnes	105,33 Tonnes	∅

Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.



Constat en 2013 (mise en place de la R.I.O.M.) : augmentation de 9.25% par rapport à 2012 (augmentation attendue d'après le Diagnostic - Phase 4 du bureau d'étude AUSTRAL : entre 6.9 et 9.4%).

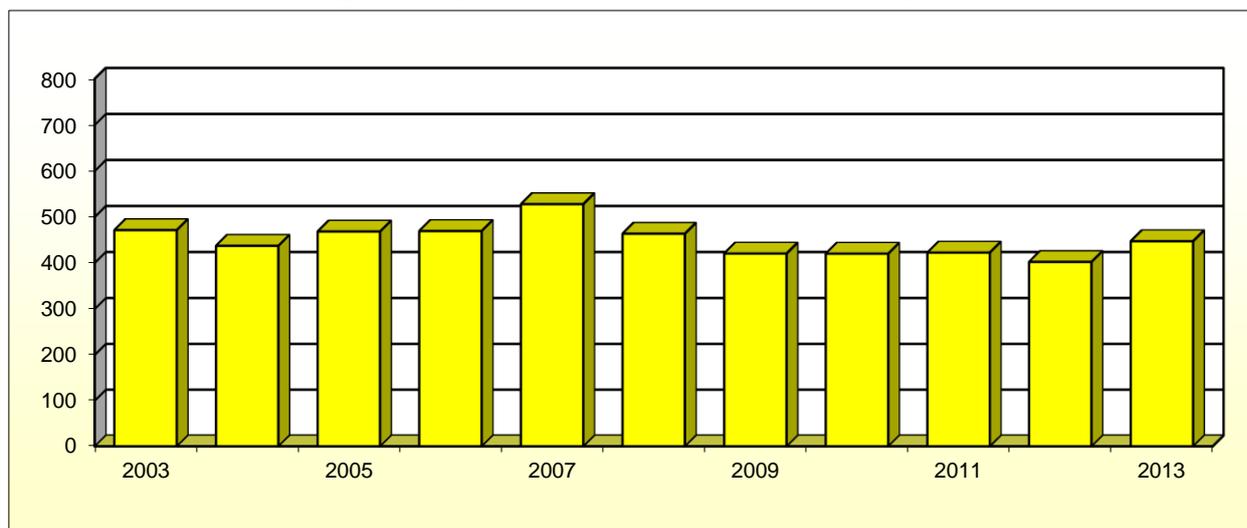
Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines (turquoise) et de Plastiques (bleu-violet) collectés annuellement par apport volontaire.



Constat en 2013 (mise en place de la R.I.O.M.) par rapport à 2012 :

- Papiers/cartons/journaux-magazines : voir ci-dessous
- augmentation de 34% pour les Plastiques (augmentation attendue d'après le Diagnostic - Phase 4 du bureau d'étude AUSTRAL : 16 à 34%).

Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.



Constat en 2013 (mise en place de la R.I.O.M.) pour les Papiers-cartons toutes collectes confondues (collecte PAV + collecte associative) : augmentation de 16.8% par rapport à 2012 (augmentation attendue d'après le Diagnostic - Phase 4 du bureau d'étude AUSTRAL : 10.5 à 28.4%).

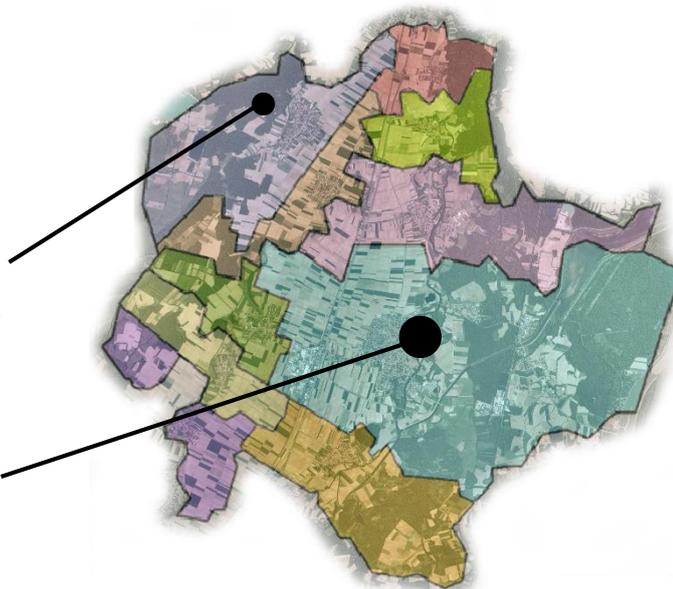
Il est à noter que la baisse, à partir de 2003, du résultat des collectes des papier-cartons et journaux magazines réalisées par les associations est due à la suspension, à la demande de la Communauté de Communes, des collectes réalisées auprès d'industriels sous couvert de certaines associations.

2.3. Les déchèteries

2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie a été à la disposition des habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle a été ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Elle accueille les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Bouteilles et flacons plastiques (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Verre (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile dont la consommation de carburant a été en 2013 de 1 292.4 litres pour 323 heures de fonctionnement. Le fait d'optimiser le chargement des bennes a généré des économies dans la gestion du site (35 000 € TTC en 3 ans) et a également permis de fortement réduire la quantité de CO2 produit lors du transport des déchets vers les sites de revalorisation (rejet de 47 600 kg de CO2 évité). Il n'a eu aucune panne significative sur toute l'année 2013 mais des incidents techniques mineurs concernant notamment des problèmes de galets.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux

⇒ EDIB à BISCHOFFSHEIM (67)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ⇒ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)

Batteries ⇒ METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)

Huiles minérales ⇒ S.R.R.H.U. à STRASBOURG (67)

Huiles végétales ⇒ OLEO RECYCLING à MURET (31)

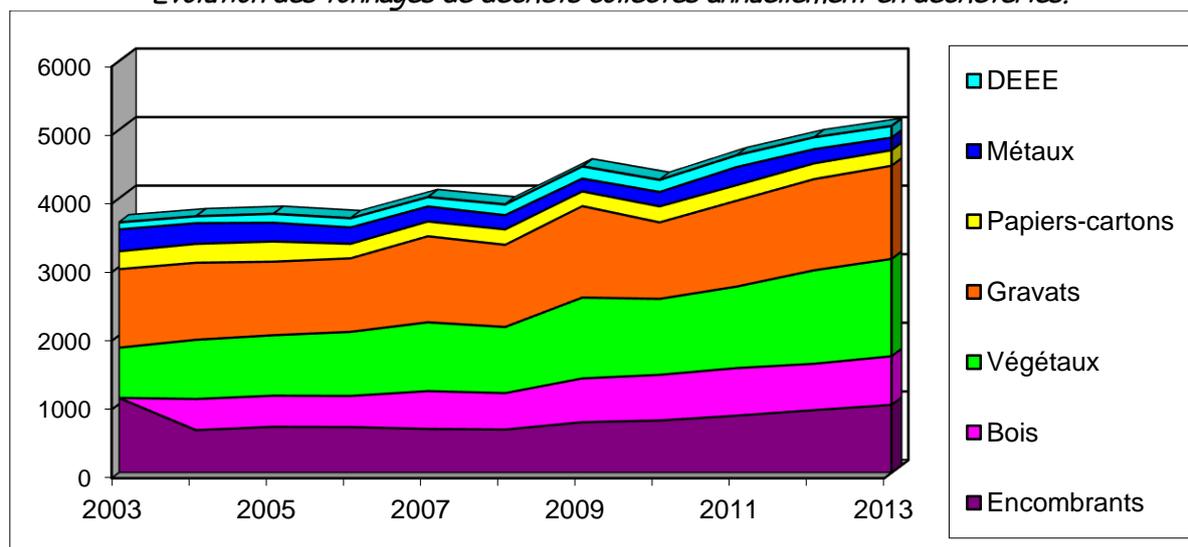
Piles et accumulateurs ⇒ COREPILE à PARIS (75)

Cadavres d'animaux ⇒ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	989,10 Tonnes
Bois	707,60 Tonnes
Déchets verts	1 418,85 Tonnes
Gravats	1 359,56 Tonnes
Papiers-cartons	227,34 Tonnes
Métaux	183,33 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	169,36 Tonnes
Huiles minérales	<i>Inconnue</i>
Huiles végétales	3 144,29 L, soit 3,144 Tonnes
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	1,650 Tonnes

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.



2.4. Le compostage

En 2013 la Communauté de Communes a passé deux commandes de composteurs (200 pièces) et a proposé d'attribuer des composteurs à des écoles sur simple demande afin de mener un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement.

Elle a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme d'une part d'une animation publique de sensibilisation le 23 mars en salle le matin, suivie l'après-midi d'une initiation au compostage dans un jardin par un maître composteur. Ces actions se sont prolongées par une deuxième après-midi d'initiation au compostage dans un jardin le 28 septembre. Elle a également participé à une manifestation locale « Un Parfum de Printemps » avec un stand dédié au compostage le 27 avril et proposé la possibilité d'effectuer des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires. Des plaquettes d'information sur le compostage domestique ont été proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponible au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (165 composteurs en 2013).

Le coût des composteurs est réparti entre La Communauté de Commune pour $\frac{1}{3}$, l'ADEME et le CG67 pour $\frac{1}{3}$, et les habitants pour $\frac{1}{3}$. Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

2.5. Les services hors service public

2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2013 sur le Pays d'ERSTEIN environ 79,69 tonnes de déchets auprès de 309 adresses. Les $\frac{2}{3}$ de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ $\frac{1}{3}$), soit par recyclage de la matière (environ $\frac{1}{3}$). $\frac{1}{3}$ des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

3.1. Localisation des unités de traitement

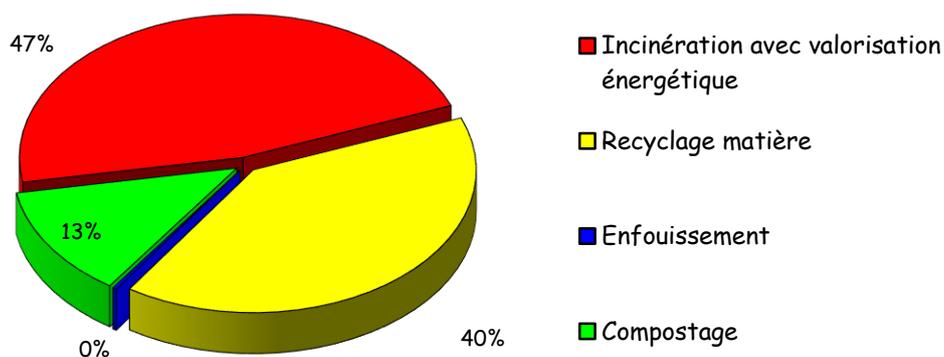
Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL.
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88).
Encombrants	SITA Alsace	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL
Bois	SITA Alsace	STRASBOURG (67)	Centre de tri SARDI puis Société EGGER à RAMBERVILLIERS (88).
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	ALPHA SA	ROSHEIM (67)	ALPHA Rosheim (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Acierie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	STRASBOURG (67)	Unité de traitement OSILUV à GONFREVILLE L'ORCHER (76)
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée *
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération avec valorisation énergétique	3891,625 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	736,31 Tonnes
ALPHA SA /SCHROLL	Papiers et cartons	Recyclage matière	872,126 Tonnes
ALPHA SA /SCHROLL	Refus de tri	Stockage des déchets ultimes	30,307 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	184,417 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	0,774 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	105,33 Tonnes
SITA Alsace	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	941,58 Tonnes
SITA Alsace	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	676,36 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 320 Tonnes
SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX (SARM)	Gravats	Recyclage matière	1 344,6 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	183,33 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	165 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	3,144 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,65 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	<i>Non définie</i>
RECYLUM	Lampes	Recyclage matière	0,598 Tonnes

* pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN.

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.



La tendance continue de baisse de la part de l'incinération et de hausse de la part du recyclage matière a été amplifiée suite au passage à la redevance incitative en 2013 avec une nette baisse des déchets ménagers collectés (26% par rapport à 2012) et une hausse du tri notamment en points d'apports volontaires ainsi qu'en déchèterie.

L'usine d'incinération de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

Bilan de fonctionnement en 2013 :

	Total UIOM	Com. Com. du Pays d'ERSTEIN
Total incinéré (O.M. + D.I.B.)	242.461 Tonnes	-
Total O.M. incinérées	179.847 Tonnes	3.891,625 Tonnes
Ferraille récupérée	3.279 Tonnes	51,117 Tonnes*
Aluminium récupéré	367 Tonnes	3,567 Tonnes*

* quote-part

4. La communication

Conformément au plan de communication 2012-2014 relatif à la collecte sélective des déchets ménagers, approuvé par le Conseil de Communauté en mars 2012, ont été édités au cours de l'année deux numéros du Journal du Tri. Le thème principal du numéro de juillet était « Le contrôle d'accès à la déchèterie d'Erstein » et celui du numéro de décembre « La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, les nouveaux bacs et la carte d'accès en déchèterie : Points pratiques ».

Un « Guide du Tri et de la Redevance » a été créé et édité début 2013 pour être dans un premier temps distribué en même temps que les nouveaux bacs. Ce guide a ensuite été distribué à tout usager s'installant sur le territoire de la Communauté de Communes, il reprend notamment les éléments importants de la dotation en bac, les consignes de tri et de présentation des bacs, des informations sur la déchèterie ainsi que sur le compostage.

5. L'emploi

Collecte des déchets résiduels : SITA ALSACE :

Equivalent à 4 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : EDIB :

2,44 jours / semaine

Collectes sélectives :

RECYCAL :

Collecte : 1 jours / semaine

SCHROLL :

Collecte : 2 jours / semaine

Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS :

130 heures / an

Surveillance et entretien déchèterie (régie) : 2 personnes à temps complet + remplaçants

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Gestion du service : 1 personne à mi-temps + 1 personne à 26/35^{ème} + 1 personne à 28/35^{ème} + 1 personne à temps plein.

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

7. Bilan financier annuel

7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2013 s'est élevé à 2.910.239,65 € TTC se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 1.100.247,37 € TTC

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1.373.795,53 € TTC
- Frais de personnel : 181.956,59 € TTC
- Plan de communication : 8.603,07€ TTC
- Bacs à compost : 13.134,37 € TTC
- Etude Redevance Incitative (solde) : 22.365,20 € TTC
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 21.147 € TTC
- Autres : 188.990,52 € TTC (dont dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 77.621,27 €)

Dette

- Capital restant dû au 01/01/2013 : 0 €
- Annuité capital : 0 €
- Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SITA Alsace	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	455.820,00 € TTC
CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES	Mise en place, enlèvement et location de conteneurs	Marché	92.780,36 € TTC
SENERVAL	Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Marché	396.266,87 € TTC
TERRALYS	Compostage des déchets végétaux	Marché	19.598,24€ TTC
SCHROLL	Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marché	229.157,71 € TTC
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	45.992,88 € TTC
SITA Alsace	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	119.081,63 € TTC
ALPHA SA	Recyclage des gravats	Marché	7.193,42 € TTC

OLEO RECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	393,63 € TTC
SINPAC	Incinération des cadavres d'animaux	Néant	83,50 € TTC
KRETZ	Broyage de déchets végétaux	Néant	1.542,84 € TTC
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	5.884,45 € TTC

7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2013 s'est élevé à 2.409.656,59 € TTC se répartissant comme suit :

7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1.657.916,35 €.

Tarifs du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 (redevance non assujettie à la TVA) :

Pour les particuliers :

- foyer composé de 3 personnes ou plus : 232,64 €/an
- foyer composé de 2 personnes : 174,48 €/an
- personne seule : 116,32 €/an

Pour les entreprises :

- par bac de 240 litres : 232,64 €/an
- par bac de 770 litres : 941,36 €/an
- par bac de 1.100 litres : 1.406,18 €/an

Tarifs du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013 (redevance non assujettie à la TVA) :

Part fixe :

Particuliers 1 personne : 65.11 €/an

2 personnes : 97.67 €/an

3 personnes et plus : 130.23 €/an

Professionnels Bac 120 ou 180 litres : 1226.07 €/an

Bac 240 litres : 168.09€/an/bac

Bac 770 litres : 539.35 €/an/bac

Part variable :

60 litres : 44.05 €/an/bac

80 litres : 58.74 €/an/bac

120 litres : 88.11 €/an/bac

180 litres : 132.16 €/an/bac

240 litres : 176.21 €/an/bac

770 litres : 565.34 €/an/bac

7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/½m³) : 8.797 €

Vente de bacs à compost : 3 525,00 €

(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 400 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Les Subventions :

- ECO-EMBALLAGES : 154.264,93 €
- ECO-SYSTEMES : 10.028,60 €
- ECOFOLIO : 24.241,08 €
- DEPARTEMENT et ADEME (achat de composteurs et sensibilisation) : 2.788,69 €
et (mise en place de la redevance Incitative) : 50.448.45 €
- AGENCE DE L'EAU : collecte des DDM : 1.020,86 €
- DEPARTEMENT et de L'ETAT (contrats aidés) : 15.090,80 €
- LEADER (conteneurs enterrés) : 9.888,75 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 157.633,53 €

Amortissements et opérations d'ordre : 77.621,27 €

FCTVA : 121.095,61 €

Affectation du résultat de 2012 : 28.191 €

Autres : 87.104,67 € (dont reprise sur provision : 31.282,79 €).